

Paris : un dispositif spécifique pour lutter contre le saturnisme chez les enfants

Véronique Dufour,
médecin chargé
de la protection infantile,
Service de Protection
maternelle et infantile (PMI),
Paris.

La ville de Paris est, depuis trois décennies (1986), très impliquée dans la lutte contre le saturnisme. Cette maladie

est liée à l'absorption de particules de plomb, provenant essentiellement d'écaillés de peinture, à l'inhalation de poussières résultant de la dégradation de peintures ou produites lors de travaux dans des habitats construits avant 1949. La présence de plomb dans l'organisme est anormale, et elle est particulièrement préjudiciable aux enfants dans les premières années de la vie.

Jusqu'en 2015, le seuil des plombémies soumises à déclaration obligatoire (DO) était fixé à 100 µg/l. La ville, le département de Paris, l'agence régionale de santé (ARS) Île-de-France et la préfecture de Paris ont fait plusieurs constats :

- la réduction du nombre des déclarations obligatoires de saturnisme ces dernières années, qui témoigne de l'efficacité des politiques publiques particulièrement volontaristes à Paris;
- la baisse d'imprégnation par le plomb dans la population générale ;
- les progrès importants dans la précision des dosages du plomb (techniques de plombémie) ;
- une absence de seuil clairement identifié pour définir une intoxication par le plomb au-delà de la simple imprégnation.

Ces divers constats les ont conduits à élaborer conjointement un projet nommé Prévention expérimentale et conjointe du saturnisme infantile (Pecsi).

Identifier la source d'exposition

Pecsi est mené auprès des jeunes enfants parisiens subissant une imprégnation excessive de plomb, soit dépassant le seuil de 50 µg/l (*voir article d'A. Verrier et M. Pécheux dans ce même numéro*). Ce programme concerne les enfants parisiens de la naissance à 10 ans et repose sur le déclenchement d'une enquête environnementale destinée à chercher activement la source d'exposition au plomb. L'enquête, effectuée par le Laboratoire d'hygiène de la ville de Paris (LHVP), peut déboucher sur une intervention de la direction régionale interdépartementale de l'Hébergement et du Logement de la préfecture de Paris et d'Île-de-France (DRIHL) si nécessaire et, ainsi, prévenir précocement la poursuite de l'intoxication.

Ce programme complète les actions déjà menées au titre de la lutte contre le saturnisme. À Paris notamment, des actions environnementales menées dans les logements conduisent, à la seule connaissance d'un risque d'exposition au plomb identifié dans un logement, un opérateur social à effectuer des travaux, et ce en dehors de toute connaissance préalable d'une plombémie élevée. Sont inclus dans ce projet les enfants qui présentent – lors du primo-dépistage ou lors d'un suivi d'enfants ayant des risques d'exposition au plomb – des taux entre 50 µg/l et 99 µg/l.

Pecsi a contribué à permettre la révision du seuil de la déclaration obligatoire. En effet, suite au rapport du Haut Conseil de la santé publique (HCSP) de juin 2014, recommandant de réduire les expositions au plomb au plus bas

niveau possible, un arrêté du 8 juin 2015 a défini un nouveau seuil des plombémies soumises à déclaration obligatoire, fixé à 50 µg/l. En réalité, deux seuils ont été définis pour la prise en charge des intoxications de l'enfant : un seuil d'intervention rapide à partir d'une plombémie égale ou supérieure à 50 µg/l et un seuil de vigilance en cas de plombémie égale ou supérieure à 25 µg/l. Entre 25 µg/l et 49 µg/l, ce sont essentiellement les services de PMI de la Direction des familles et de la petite enfance (DFPE) qui assurent le suivi préventif de ces enfants, selon les recommandations en vigueur (ARS Île-de-France), mais le médecin de l'enfant peut également s'en charger.

Repérage et prise en charge

À Paris, la source principale d'intoxication se trouve dans les anciennes peintures contenant du plomb, d'habitats antérieurs à 1949. Ces peintures étaient employées pour le revêtement des murs. Leur utilisation est interdite depuis le 1^{er} janvier 1949. D'autres sources et certains comportements des enfants (pica) peuvent orienter la recherche. Un repérage est aussi effectué chez les femmes enceintes, par les sages-femmes essentiellement, lors de l'entretien prénatal du quatrième mois de grossesse.

Les professionnels de PMI repèrent les facteurs de risque d'exposition au plomb :

- que ce soit au domicile des familles lors des visites à domicile par les puéricultrices et les sages-femmes ou par le biais des questions posées aux familles par les professionnels dans le centre lors d'accueil de puériculture ou de

consultation médicale : habitat antérieur à 1949, présence de peintures au plomb dans l'habitat, habitat dégradé, travaux récents dans l'habitat, autres enfants intoxiqués dans l'entourage, loisirs à risque, lieu de garde ou de scolarisation à risque, risque hydrique, profession à risque des parents, pollution industrielle, comportement de pica, vaisselle ou khôl susceptibles de contenir du plomb, etc. ;

- ou à partir de signes cliniques chez l'enfant : troubles du comportement, retard des apprentissages, signes digestifs – anorexie, douleurs abdominales, constipation, pâleur et donc anémie à rechercher...

En cas de doute sur certains facteurs de risque, il est possible de demander une visite à domicile par les puéricultrices ou les sages-femmes de PMI.

Les enfants sont dépistés selon deux modes principaux :

- les professionnels de PMI proposent le dépistage aux enfants demeurant dans des bâtiments identifiés comme contenant du plomb (liste d'environ 1 500 bâtiments, établie et mise à jour par la direction Logement et Habitat (DLH) de la ville et transmise aux équipes de PMI) ;
- la DLH et son Bureau de la protection des locaux d'habitation de la ville de Paris repèrent des bâtiments dégradés avec présence de plomb et adressent les familles en centre de PMI et/ou chez leur médecin qui prescrit une recherche de la plombémie selon le souhait des familles.

Les deux modes de dépistage s'entrecroisent cependant, notamment à travers le suivi des fratries et celui des occupants successifs d'un logement.

Par ailleurs, la ville de Paris complète en milieu scolaire ce dispositif de lutte contre le saturnisme. Pour les élèves habitant un logement à risque ou ayant un comportement particulier (pica) ou présentant des signes particuliers, le risque sanitaire est évalué par le médecin de santé scolaire avec les parents, et un dosage de la plombémie est prescrit le cas échéant et peut être effectué en centre de PMI ou adressé à son médecin.

Enrayer l'intoxication

L'objectif des actions du service de PMI de Paris est de dépister les enfants ayant une imprégnation anormale par le plomb, afin d'enrayer l'intoxication.

L'ESSENTIEL

- **☒ Compte tenu de son parc important d'immeubles anciens dont les logements sont revêtus de peinture au plomb, la ville de Paris a mis en place, depuis trente ans, un dispositif spécifique de lutte contre le saturnisme, en particulier auprès des enfants.**
- **☒ En première ligne, les services de Protection maternelle et infantile (PMI) font du repérage, y compris à domicile ; puis, ils prennent les dispositions nécessaires pour endiguer l'exposition au plomb chez les populations concernées.**
- **☒ Si les niveaux d'intoxication de la population ont diminué sensiblement au cours des dernières décennies, sur Paris 32 enfants ont été dépistés en 2015 avec une plombémie supérieure à 50 µg/l.**

Ce service suit les enfants ayant une imprégnation anormale et/ou une exposition au risque susceptible de ne pas avoir été maîtrisée, afin d'empêcher une aggravation secondaire. Actuellement, la lutte contre le saturnisme infantile est organisée sur la base d'une collaboration étroite entre la DLH, la DRIHL et ses opérateurs sociaux, les équipes de PMI, le centre municipal de santé Edison pour les prélèvements de plombémie et le Service parisien de santé environnementale (SPSE) de la direction de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES) pour les enquêtes environnementales. Si des facteurs de risque sont repérés, les professionnels informent les familles du déroulement du protocole. Le service de PMI est donc amené à tester les enfants : demande de dosage de plomb dans le sang et de numération de formule sanguine (NFS), s'il s'avère que ceux-ci ont pu être exposés au plomb. La plombémie est l'indicateur le plus pertinent de l'exposition récente au plomb.

Une enquête sur l'environnement du mineur est réalisée suite à la déclaration d'un cas de saturnisme afin de déterminer l'origine de l'intoxication (article L1334-1 du Code de la santé publique). Cette enquête doit rechercher les sources d'exposition au plomb présentes dans l'environnement de l'enfant afin de déterminer l'origine de l'intoxication, en déduire quelles actions mener pour

protéger l'enfant intoxiqué et les enfants potentiellement exposés. Elle consiste en une prise de rendez-vous avec la famille et avec l'opérateur sanitaire et social (OSS) mandaté par la DRIHL pour une visite à domicile, des échanges avec la famille (questionnaire), la recherche du plomb dans l'environnement et des conseils à la famille. Cette enquête peut aboutir à une investigation élargie à l'environnement de l'enfant. L'enquête environnementale fait partie d'une chaîne d'actions dont le but est de stopper le processus d'intoxication du cas déclaré et de prendre des mesures de prévention pour d'autres enfants, voire des adultes, qui pourraient être exposés aux mêmes sources.

PMI et santé scolaire : 313 enfants dépistés en 2015

En 2015, 313 enfants ont été dépistés par le service de PMI, dont 9 enfants dans le cadre de la prévention médicale scolaire. La PMI a déclaré à l'ARS 19 enfants qui ont fait l'objet d'une déclaration obligatoire, présentant des taux supérieurs à 50 µg/l. Sur l'ensemble de Paris, en 2015, 32 enfants avaient une plombémie supérieure à 50 µg/l (19 enfants détectés en PMI, 11 dépistés par des médecins généralistes et des pédiatres libéraux et 2 à l'hôpital). Depuis trois ans, le nombre d'enfants suivis par nos services diminue, preuve que les mesures concernant l'habitat et les actions menées pour protéger les enfants intoxiqués et les enfants potentiellement exposés produisent des effets directement mesurables ; mais ce peut être aussi un indicateur selon lequel la mobilisation des intervenants est probablement moins forte. C'est dans ce contexte que les personnels concernés dans les PMI, déjà formés au saturnisme en 2012, vont se voir proposer à nouveau une formation afin de les sensibiliser et de les mobiliser. ■